ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 21404

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le développement de l'implantation postale sur le territoire de la commune de Lourdes. En effet, la deuxième ville des Hautes-Pyrénées par sa population est encore assez inégalement desservie par le service public postal. Hormis le bureau de Lourdes principal situé en centre-ville, force est de constater que des quartiers périphériques très peuplés doivent encore s'y rendre pour pouvoir avoir accès à un service public postal complet (services financiers et postaux, guichets automatiques de billets, etc.). Elle lui demande donc de lui indiquer si elle entend demander rapidement au groupe La Poste de mettre à l'étude la création de nouveaux petits bureaux de poste harmonieusement répartis sur le territoire de la commune de Lourdes.

Texte de la réponse

La Poste est toujours soucieuse d'accueillir de la meilleure façon l'ensemble de sa clientèle, qu'elle se trouve en milieu rural ou urbain, en banlieue ou au coeur des villes. Pour répondre à cette exigence, elle mène, depuis plusieurs années, une politique ambitieuse de création de bureaux de poste dans les quartiers dépourvus de présence postale, de délocalisation de bureaux éloignés des centres de vie et de rénovation de ses établissements. Toutefois, la capacité de La Poste à financer de tels projets étant limitée, la priorité est donnée aux créations de bureaux dans les secteurs présentant le plus grand déficit d'implantations postales et aux rénovations des bureaux les plus vétustes. Dans ce contexte, La Poste ne peut envisager, pour l'heure, de créer de nouveaux points de contact sur la commune de Lourdes qui compte, aujourd'hui, un bureau de poste dont un projet de rénovation est à l'étude, et un guichet temporaire.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21404
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5326
Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7305